



LIVRET D'ACCUEIL

Foyers d'Hébergement

Les Résidences de l'Isle

 **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences 



BIENVENUE

Mot de bienvenue du Président	page 1
Présentation de l'Apei Périgueux	page 2
Adhérer à l'Apei Périgueux	page 4
Contacter les Résidences de l'Isle	page 6
Mieux connaître les Résidences de l'Isle	page 7
Découvrir les Foyers d'Hébergement.	page 10
Une journée au Foyer d'Hébergement	page 12
Les accompagnements et les prestations proposés	page 14
Être accueilli au foyer	page 26
Vos droits	page 28
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie	page 32

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT



L'Apei Périgueux a été créée en 1970.

Nous continuons notre travail pour répondre aux familles et à leurs enfants.
Nous souhaitons le bien-être pour toutes les personnes en situation de handicap.
Ce livret va vous aider à connaître le fonctionnement des Foyers d'Hébergement.
Nous vous invitons à lire ce livret.

Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Nos établissements vous permettent de réaliser votre projet de vie.
Nos établissements vous proposent des accompagnements et des soutiens.

Nous respectons les droits des personnes en situation de handicap.
Vous serez reconnu comme un citoyen français.

Bienvenue à l'Apei Périgueux et aux Résidences de l'Isle.

Hervé MAZIÈRE

PRÉSENTATION DE L'APEI PÉRIGUEUX

L'Apei Périgueux accueille les personnes en situation de handicap.

Ces personnes ont des difficultés à vivre dans notre société.

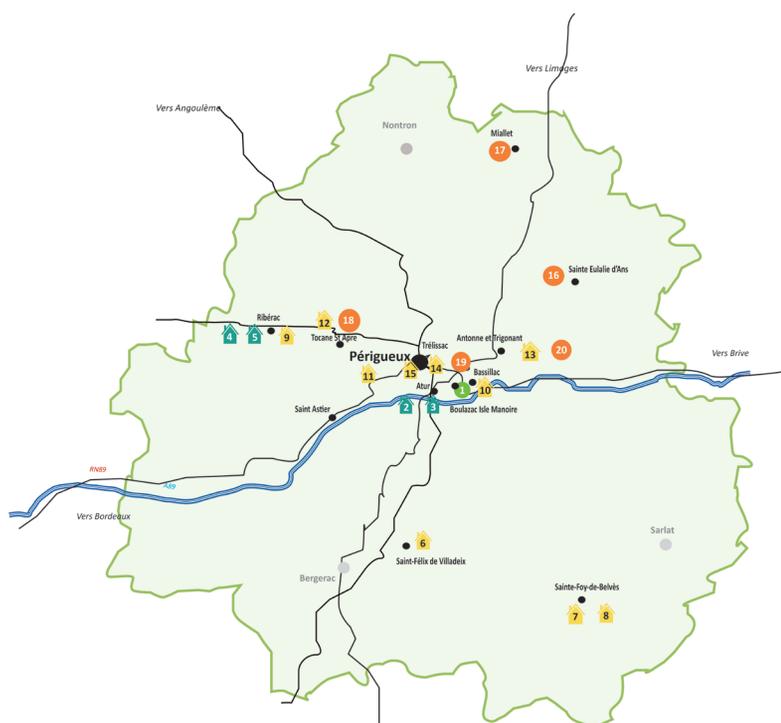
Il s'agit de personnes :

- en situation de handicap mental,
- qui ont plusieurs handicap (polyhandicap),
- autistes,
- en situation de handicap psychique stable,
- avec un handicap rare (être sourd et aveugle),
- avec un traumatisme crânien (choc au cerveau à cause d'un accident...),
- avec un autre handicap...

Les familles demandent l'aide de l'Apei Périgueux.

L'Apei Périgueux accompagne les personnes en situation de handicap de l'enfance à la fin de la vie.

L'Apei Périgueux est présente dans toute la Dordogne.



- DIRECTION GÉNÉRALE/SIÈGE**
- SIÈGE SOCIAL 1**
- HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ**
- HÉLIODORE 12**
Maison d'Accueil Spécialisée pour personnes polyhandicapés
- CALYPSO 14**
Etablissement Pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
- RÉSIDENCE DU VAL DE DRONNE 15**
Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes cérébro-lésées
- RÉSIDENCE DU VAL DE DRONNE 16**
Foyer de Vie pour personnes cérébro-lésées
- HABITAT ET VIE SOCIALE**
- LA PEYROUSE 17**
Foyer de Vie pour personnes atteintes de surdocécité
- LE BERCAIL 18**
Foyer de Vie
- LE BERCAIL 19**
Foyer d'Accueil Médicalisé
- LOU PRAT DÔU SOLELH 20**
Foyer de Vie pour personnes handicapées vieillissantes
- LYSANDER 10**
Foyer de Vie
- RÉSIDENCES DE L'ISLE 11 12**
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- RÉSIDENCES DE L'ISLE 13 14**
Foyer d'Hébergement
- GEM APEI 15**
Groupe d'Entraide Mutuelle pour personnes cérébro-lésées
- TRAVAIL**
- E.A. RESTAUVEZERE 16**
Entreprise Adaptée
- E.A. Osta 17**
Entreprise Adaptée
- ESAT Osta 18 19 20**
Etablissement et Service d'Aide par le Travail

L'Apei Périgueux aide les familles et les amis de personnes en situation de handicap.

Vous pouvez prendre un rendez-vous à l'Apei Périgueux pour avoir plus d'informations sur le handicap.

Pour prendre un rendez-vous :

envoyez un e-mail à cette adresse : ecoute.handicap@apei-perigueux.fr



téléphonez à ce numéro : **05 53 08 20 87**



L'Apei Périgueux propose aussi des moments de rencontres.



Un administrateur délégué représente chaque établissement de l'Apei Périgueux. Les administrateurs délégués font partie du Conseil d'Administration de l'Apei Périgueux.

Ils accompagnent les directions s'il y a des difficultés dans leurs établissements. Les administrateurs délégués s'occupent aussi des relations avec les familles.

L'administratrice déléguée des Résidences de l'Isle :

Marie-Anne BURELOUT



ADHÉRER À L'APEI PÉRIGUEUX

Etre dans notre association c'est :

Soutenir

Être soutenu

Participer

Être informé

Soutenir

Vous aidez l'Apei Périgueux à mieux défendre :

- les personnes en situation de handicap,
- leurs familles,
- les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap.

Vous nous aidez aussi à améliorer la vie des personnes en situation de handicap.

Être soutenu

A l'Apei, vous rencontrez des personnes qui comprennent :

- votre vie de tous les jours,
- vos inquiétudes,
- vos besoins...

Vous êtes accompagné par :

- les administrateurs délégués,
- les « Parents écoutants ».

Vous participez à :

- des moments de rencontres,
- des réunions sur différents sujets.

Participer

Vous aidez l'Apei :

- à proposer un parcours professionnel aux personnes en situation de handicap,
- à mieux connaître les besoins des personnes en situation de handicap,
- pour que les personnes en situation de handicap soient heureuses dans nos établissements.

Être informé

Vous recevez des informations :

- de l'Apei Périgueux, avec le journal « Reflets »,
- de l'Unapei, avec le journal « Vivrensemble ».

A l'Assemblée Générale, vous connaissez les objectifs de l'Apei Périgueux.

Contactez l'Apei

Adresse

1 avenue Hélène Boucher
24750 BOULAZAC ISLE SUR MANOIRE

Numéro de téléphone : 05 53 08 20 87

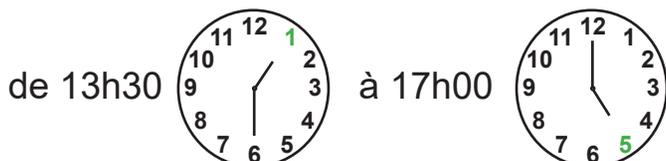
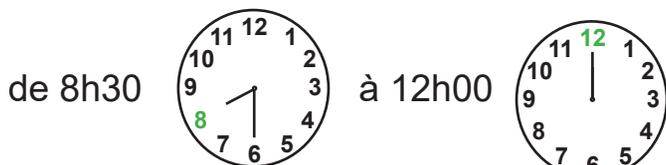


Adresse e-mail : siege@apei-perigueux.fr



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi :



CONTACTER LES RÉSIDENCES DE L'ISLE

Adresse

Secrétariat administratif des Résidences de l'Isle
11 rue des Glycines
24750 TRÉLISSAC



Numéro de téléphone : 05 53 04 05 38

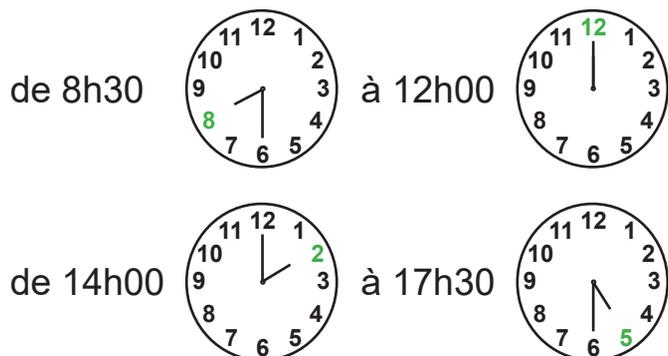


Adresse e-mail : residences@apei-perigueux.fr



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi :



VENIR AUX RÉSIDENCES DE L'ISLE

Les foyers sont sur 2 sites :

- Antonne et Trigonant
12 kilomètres de Périgueux
- Trélassac
3 kilomètres de Périgueux



MIEUX CONNAÎTRE LES RÉSIDENCES DE L'ISLE

Les Foyers d'Hébergement des Résidences de l'Isle sont des établissements médico-sociaux non médicalisés.

Les Foyers d'Hébergement accueillent des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Ces personnes travaillent en ESAT.

Foyer d'hébergement d'Antonne



Foyer d'hébergement de Trélissac



MIEUX CONNAÎTRE LES RÉSIDENCES DE L'ISLE

Les Foyers d'Hébergements ont 70 places sur les 2 sites :

La Résidence d'Antonne a 40 places :

- 40 chambres individuelles,
- 1 chambre pour l'accueil de stagiaire.

Il y a 21 chambres au rez-de-chaussée.

Il y a 20 chambres au 1^{er} étage.

La Résidence de Trélissac a 30 places :

- 30 chambres individuelles,
- 1 chambre pour l'accueil de stagiaire.

12 chambres au rez-de-chaussée.

19 chambres au 1^{er} étage.

Il n'y a pas d'ascenseur dans les 2 Résidences.



L'équipe de direction



Directeur

Antoine SANTIAGO



Directrice Adjointe

Claudette LEFEVRE

Cheffe de Service

Patricia PERON

Une personne de l'équipe de direction est disponible:

- tous les jours
- le jour et la nuit

DÉCOUVRIR LES FOYERS D'HÉBERGEMENT

Vous pouvez mettre vos meubles et décorer votre chambre.

Dans votre chambre, vous avez :

- un lavabo,
- un coffre-fort pour ranger vos objets de valeur, votre argent....

Les espaces collectifs sont :

- la salle de restauration,
- la salle d'activité,
- le salon de détente,
- la cuisine éducative.

Vous pouvez utiliser les espaces collectifs.

Le foyer d'Antonne

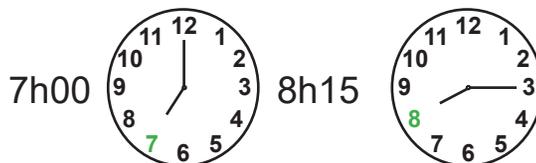


Le foyer de Trélissac



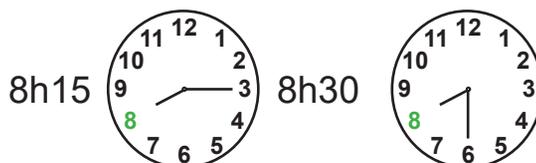
UNE JOURNÉE AU FOYER D'HÉBERGEMENT

LEVER ET PETIT DÉJEUNER



Vous vous réveillez pour aller travailler à l'ESAT.
 Vous vous préparez.
 Un éducateur, une maîtresse de maison
 et un surveillant de nuit sont là pour vous.
 Le petit déjeuner est pris dans la salle à manger.
 Pour les personnes en congés, le petit déjeuner
 peut être pris dans la cuisine aménagée.

DÉPART POUR L'ESAT



Il y a une organisation pour aller
 sur votre lieu de travail :

- bus à prendre,
- faire de la marche,
- un accompagnement éducatif.

TRAVAIL



Pendant les jours de travail,
 les repas de midi sont gérés par l'ESAT.

DÉTENTE

16h45



19h00



Retour au Foyer d'Hébergement.

Les professionnels vous proposent une boisson.

C'est un moment pour :

- se détendre,
- entretenir son logement,
- faire des activités...

DÎNER

19h00



Le dîner est pris dans la salle à manger.

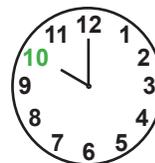
Vous participez chacun votre tour, au nettoyage et au rangement de la salle à manger.

SOIRÉE, COUCHER ET NUIT

20h00



22h00



Si vous avez envie, vous pouvez :

- regarder la télévision,
- jouer à des jeux de société,
- boire une tisane...

Vous allez dormir selon votre besoin en sommeil.

Le week-end, il y a :

- des repas ensemble,
- des activités,
- des sorties...

Beaucoup de résidents des foyers participent à ces événements.

LES ACCOMPAGNEMENTS ET LES PRESTATIONS PROPOSÉS

Les Résidences de l'Isle vous proposent :

- un accompagnement adapté à vos besoins,
- un accompagnement adapté à vos souhaits.

Votre accompagnement est écrit dans votre projet personnalisé.

Votre projet personnalisé est fait dans les 6 mois après votre arrivée.

L'accompagnement socio-éducatif

L'équipe socio-éducative vous accompagne tous les jours.

L'équipe socio-éducative va vous aider :

- à être bien,
- à faire les choses seul,
- à l'inclusion sociale (s'adapter dans la société),
- à la citoyenneté (être un citoyen comme les autres).

Vous aurez un référent éducatif.

Il vous aidera à faire votre projet personnalisé.

Les professionnels

- Cheffe de service éducatif,
- Professionnels de l'éducatif,
- Surveillants de nuit,
- Maîtresses de maison
- Infirmières...



LES ACCOMPAGNEMENTS ET LES PRESTATIONS PROPOSÉS

L'accompagnement médical et paramédical

Une infirmière assure vos soins.

Vous gardez votre médecin traitant et les autres professionnels de santé.

Sauf s'ils sont trop loin de votre foyer.

Nous pouvons vous aider à chercher des professionnels de santé plus proches.

Les Résidences vous proposent de faire de la prévention santé.

La prévention santé permet de surveiller sa santé.

Les professionnels

- Infirmières

Les foyers d'hébergement peuvent recevoir des stagiaires et des étudiants.

Si vous êtes d'accord, ces personnes participeront à votre accompagnement et à vos soins.

Les stagiaires et les étudiants seront accompagnés par un professionnel.

LES ACCOMPAGNEMENTS ET LES PRESTATIONS PROPOSÉS

Les prestations hôtelières

Vous participez à la vie du groupe.

L'équipe éducative vous accompagne.

Un petit déjeuner est proposé tous les matins.

Les repas sont préparés et envoyés par l'Entreprise Adaptée (EA) Restauvèzère.

Vous pouvez annuler les repas 8 jours avant.

Le dimanche, vous pouvez participer à la préparation des repas.

Il y a une buanderie pour entretenir votre linge.

Les professionnels vous accompagnent pour l'entretien de votre chambre.

Cela vous apprend à être de plus en plus autonome.

Il y a une surveillance de nuit toutes les nuits.

Cela permet d'être en sécurité pendant votre repos.

Les professionnels

- Maîtresses de maison,
- Agents d'entretien...



LES ACCOMPAGNEMENTS ET LES PRESTATIONS PROPOSÉS

Le soutien administratif

Les professionnels administratifs permettent un bon fonctionnement des Résidences de l'Isle.

Ces professionnels accueillent et donnent des informations :

- aux résidents,
- aux familles,
- aux représentants légaux (tutelle, curatelle),
- aux professionnels,
- aux partenaires...

Les professionnels

- Secrétaire de direction,
- Secrétaire comptable
- La personne qui s'occupe des Ressources Humaines...

Les partenariats et les réseaux

Pour votre accompagnement et votre inclusion, l'Apei Périgueux et les Résidences de l'Isle travaillent avec des partenaires :

- sportifs,
- culturels,
- de l'habitat,
- de la prévention...

LES ACTIVITÉS, LES SORTIES, LES SÉJOURS

Des activités sont proposées :

- après le travail,
- pendant vos congés.

Les activités peuvent se faire :

- en groupe accompagné,

Un éducateur de l'établissement ou un professionnel extérieur vous accompagne.

- seul.

Vous devez vous inscrire dans un club à l'extérieur.

Seul ou en groupe, vous payez vos activités.



Le travail à l'ESAT



Après le travail



LES ACTIVITÉS, LES SORTIES, LES SÉJOURS

LES ACTIVITÉS AU FOYER

- La gymnastique douce,
- Les arts plastiques,
- Les percussions,
- Les soins esthétiques,
- La médiation animale...



LES ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR

- Le théâtre,
- La piscine,
- Le tire à l'arc,
- Le football,
- La danse,
- La pêche,
- Le vélo...

LES ACTIVITÉS, LES SORTIES, LES SÉJOURS

LES SORTIES

Des sorties peuvent être organisées toute l'année :

- des concerts,
- la pêche,
- des visites culturelles,
- des fêtes...

Des semaines à thèmes peuvent être organisées pendant les congés.

Exemples de thèmes :

- les animaux,
- la marche,
- l'estime de soi...



LES ACTIVITÉS, LES SORTIES, LES SÉJOURS

LES SÉJOURS

Les séjours se font pendant les congés et à l'extérieur des foyers.
Les séjours sont organisés par les foyers.

Des organismes spécialisés proposent des séjours adaptés.

Des exemples de séjours :

- la pêche,
- visite des Châteaux de la Loire,
- à la mer,
- en Auvergne...



LES FÊTES

- Fête de Noël
- Fête de l'été

Les familles sont invitées à la fête de l'été.

LES ACTIVITÉS, LES SORTIES, LES SÉJOURS

LES ATELIERS

Les foyers organisent des ateliers pour vous aider :

- Internet et moi : pour utiliser internet en sécurité,
- groupe de discussion sur la vie affective et sexuelle,
- des ateliers sur les dangers du tabac, des jeux d'argent...



LES RELATIONS SOCIALES ET LES RELATIONS FAMILIALES

Les familles et les amis peuvent venir :

- faire une visite pour une journée,
- partager un repas.

Une petite cuisine permet de préparer des repas ou prendre un goûter avec votre famille ou vos amis.

Des tablettes permettent de mieux discuter avec la famille et les amis.

Les appels de téléphone en France peuvent passer par les foyers.



L'ORGANISATION DE TOUS LES JOURS

LE COURRIER

Vous avez une boîte aux lettres avec votre nom.

Vous payez les timbres, les enveloppes...



LES WEEK-ENDS ET LES CONGÉS

Les retours en familles sont possibles :

- les week-ends,
- les congés (25 jours).

Les résidents peuvent être absents 35 jours par an.

Les week-ends normaux ne sont pas comptés.

Les résidents peuvent aller en famille un week-end sur 2.

C'est un week-end normal.

Les résidents ont 25 jours de congés par an.

Il reste 10 jours (5 week-ends) en plus pour aller en famille.



LES TRANSPORTS

Des transports en commun sont disponibles : Péribus, trains...

Il faut faire attention aux horaires des transports en commun.

Les foyers ont des véhicules pour faire des déplacements.



ÊTRE ACCUEILLI AU FOYER

Vous voulez être accueilli au foyer.

Votre demande d'admission au foyer doit se faire par la CDAPH.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

1

DEMANDE D'UN STAGE

Pendant votre rencontre avec l'ESAT, on vous propose une visite du foyer.

Si vous êtes d'accord, une date de visite du foyer sera organisée.



2

1^{ÈRE} VISITE

Pendant cette visite, la Direction vous présente le foyer.

La Direction vous donne des documents à remplir pour votre futur stage.



3

VISITE AVANT LE STAGE

15 jours avant le stage, vous faites une visite pour préparer le stage.

Vous donnez les documents que la Direction vous avez donné.

Les professionnels vous explique le fonctionnement du foyer.



ÊTRE ACCUEILLI AU FOYER

LE STAGE

4

Un bilan sera fait à la fin de votre stage.

Les personnes présentes pour votre bilan de stage sont :

- votre éducateur référent de stage,
- votre mandataire si vous en avez un,
- une personne de votre famille (si vous êtes d'accord).

Votre stage s'est bien passé.

Vous pouvez faire une demande pour un accompagnement au foyer.

Selon les places disponibles, vous serez sur une liste d'attente.



ÊTRE ACCUEILLI AU FOYER

5

Votre admission est décidée par l'équipe de direction.

A votre arrivée, vous aurez :

- votre contrat d'accompagnement,

Ce document explique l'organisation et la durée de votre accompagnement.

- le règlement de fonctionnement.

Ce document explique vos droits, vos obligations et ceux du foyer.

6 mois après votre admission, votre 1^{er} projet personnalisé sera fait.

L'ESAT peut participer à votre projet personnalisé.

Votre projet personnalisé sera refait tous les ans.

VOS DROITS

Expression et participation

Vous pouvez participer à la vie de l'établissement.
Il existe un Conseil de la Vie Sociale (CVS) aux Résidences.
Le CVS vous permet de discuter et de donner votre avis.
Le CVS se réunit 3 fois par an.



Pour avoir plus d'informations, vous pouvez parler au Président du CVS.
Demandez au secrétariat comment contacter le Président du CVS.

Vous avez une difficulté

Vous avez une difficulté dans l'établissement.
Vous devez en parler avec les professionnels accompagnants.
L'équipe de direction est toujours là pour vous écouter.

S'il n'y a toujours pas de solution à votre difficulté,
vous pouvez contacter l'administrateur délégué des Résidences (Marie-Anne Burelout).

Vous n'êtes pas d'accord avec l'Apei Périgueux.
Vous pouvez demander l'aide d'une « personne qualifiée ».

Contactez :

- Jean-François MATHIEU,
- Charles-Marc BUCKENHAM.

Numéro de téléphone : 05 53 03 10 96 

Adresse e-mail : ars-dt24-parcours-de-sante@ars.fr 

VOS DROITS

Prévention de la maltraitance et de la violence

Dans ce livret, il y a la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie ».

Les professionnels doivent prévenir s'ils voient des actes de maltraitance.

La direction des Résidences et l'Apei Périgueux punissent les maltraitements :

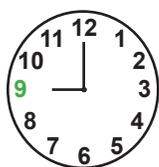
- physiques,
- psychiques,
- matérielles,
- financières.

3977 : LE NUMÉRO NATIONAL D'APPEL CONTRE LA MALTRAITEMENT

Le numéro de téléphone **3977** a été mis en place pour lutter contre la maltraitance :

- des personnes âgées,
- des personnes handicapées.

Vous pouvez téléphoner
du lundi au vendredi de 9h00



à 19h00



Nous Aussi

Nous Aussi est une association d'auto-représentation de personnes en situation de handicap mental en France.

L'auto-représentation c'est par exemple :

- prendre la parole pour donner son avis.



La Délégation de Dordogne se réunit toutes les 3 semaines.

Pour avoir plus d'informations sur Nous Aussi,
envoyez un e-mail à cette adresse : nous-aussi@apei-perigueux.fr



Personne de confiance et Directives anticipées

La loi vous permet de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance peut vous aider dans vos projets, dans vos décisions.

La loi vous permet de faire vos directives anticipées.

Vos directives anticipées sont vos souhaits pour votre fin de vie.

La direction peut vous donner des informations sur :

- le rôle et le choix de la personne de confiance,
- les directives anticipées.

Droit à l'image

Les Résidences peuvent vous prendre en photo pendant des activités.

Les Résidences utiliseront vos photos si vous ou votre représentant légal êtes d'accord.

Tous les 2 ans, les Résidences envoient une demande de droit à l'image.

Il y a 2 documents de droit à l'image :

Pour les personnes qui peuvent donner leur accord seules

Vous remplissez le document de droit à l'image.

Vous acceptez ou vous refusez que les Résidences utilisent vos photos pour :

- des documents des Résidences,
- des documents à l'extérieur des Résidences.

Pour les personnes qui ne peuvent pas donner leur accord seules

Votre représentant légal accepte ou refuse que les Résidences utilisent vos photos.

Cela ne concerne que des documents qui restent aux Résidences.

Le dossier de la personne accompagnée

Votre dossier est sur le logiciel : IMAGO DU

Les informations de votre dossier sont :

- administratives,
- éducatives,
- médicales et paramédicales,
- de la vie de tous les jours...



Cela permet de mieux organiser vos différents accompagnements.

Votre dossier IMAGO DU est secret.

Les professionnels doivent respecter le secret professionnel.

Vous changez d'établissement.

Vous allez dans un autre établissement de l'Apei Périgueux.

Votre dossier IMAGO DU va automatiquement vers votre nouvel établissement.

Vous ne voulez pas que votre dossier change d'établissement.

Vous devez envoyer une lettre à l'Apei Périgueux.

Vous souhaitez lire ou modifier votre dossier IMAGO DU.

Vous devez écrire une lettre à la direction.

Vous pouvez être aidé par votre représentant légal.

La direction a 5 jours pour vous dire quand et comment vous pourrez lire votre dossier.

Un professionnel de l'établissement sera présent quand vous lirez votre dossier.

LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1 : Principe de non-discrimination

La discrimination c'est rejeter une personne à cause de sa différence :

- de religion,
- de la couleur de sa peau,
- de son handicap,
- de ses idées ...



La discrimination est punie par la loi.

Vous devez être respecté comme vous êtes.

Article 2 : Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement doit vous proposer
un accompagnement adapté à vos besoins.

L'accompagnement est fait pour vous et avec vous.



Article 3 : Droit à l'information

Vous devez avoir une information adaptée :

- sur votre accompagnement individuel,
- sur l'établissement et ses services.

Vous avez accès aux informations qui vous concernent.



Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Principe du libre choix

Vous choisissez votre projet d'accompagnement.

Vous donnez votre avis.



Le consentement éclairé

Le consentement éclairé c'est l'accord d'une personne.

L'établissement doit vérifier que vous avez compris les informations.

Vous pouvez ensuite choisir.



La participation de la personne

Vous pouvez être aidé par votre représentant légal ou par une personne de votre choix.

Si vous ne pouvez pas dire vos choix,

l'accord de votre représentant légal est obligatoire.



Article 5 : Droit à la renonciation

Vous pouvez demander d'arrêter ou de changer votre accompagnement.

Vous pouvez le dire ou l'écrire à l'établissement.

Ces changements doivent respecter :

- les décisions de justice,
- votre orientation vers un établissement.



Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

Vous avez le droit de garder des relations avec votre famille.

Si vous le souhaitez, votre famille est informée de :

- vos activités,
- votre vie de tous les jours.

Les décisions de justice doivent être respectées.



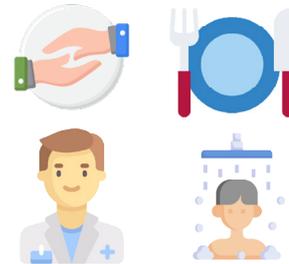
Article 7 : Droit à la protection

Vos informations personnelles sont confidentielles.

Confidentiel veut dire que c'est secret.

L'établissement doit vous protéger pour que :

- vous soyez en sécurité,
- vous ayez une alimentation correcte,
- vous ayez un suivi médical adapté,
- vous ayez une bonne hygiène.



Article 8 : Droit à l'autonomie

Vous avez le droit d'entrer ou de sortir de l'établissement.

Votre famille ou vos amis peuvent venir vous voir.

Vous pouvez avoir vos affaires personnelles dans votre logement.

Vous pouvez gérer votre argent.

Pour gérer l'argent, vous pouvez être accompagné par les professionnels du Foyer.

Votre famille ou votre représentant légal doivent être d'accord.



Article 9 : Prévention et soutien

Votre projet personnalisé doit respecter vos souhaits.

Votre famille ou votre représentant légal peuvent vous aider.

Vous devez être d'accord.

L'établissement doit respecter vos décisions de fin de vie.

Vous décidez pour vos soins médicaux.



Article 10 : Les droits civiques de la personne accueillie

L'établissement doit respecter vos droits civiques.

Les droits civiques sont vos droits et vos libertés.

Par exemple : le droit de vote.

Les professionnels doivent vous aider.



Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Vous pouvez pratiquer votre religion dans l'établissement.

Vous devez respecter les autres religions.

Votre pratique religieuse ne doit pas gêner

le fonctionnement de l'établissement.



Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

L'établissement doit respecter votre dignité et votre intimité.

La dignité c'est respecter qui vous êtes.

L'intimité c'est respecter votre vie privée.



Crédits pictogrammes : Freepik, Muhammad_Usman, surang, Plastic Donut, Creative, Umeicon, itim2101, Aranagraphics, Flat Icons, T.rex, Iconixar de flaticon.com

Ce document a été écrit en FALC (Facile A Lire et à Comprendre). 

Il a été écrit par l'atelier FALC de l'ESAT Ôséa.

L'atelier FALC a reçu la marque Qualité de l'Unapei



Foyers d'Hébergement - Résidences de l'Isle

Foyer de Trélissac

11 rue des Glycines
24750 TRÉLISSAC

 05 53 04 05 38

Foyer d'Antonne et Trigonant

5 rue Bas Trigonant
24420 ANTONNE ET TRIGONANT

 05 53 34 14 04

 residences@apei-perigueux.fr

 www.apei-perigueux.org

 Apei Périgueux

 **Apei Périgueux**
Vivons ensemble nos différences 

Version validée le 3 octobre 2023

Mise à jour le 10 septembre 2024